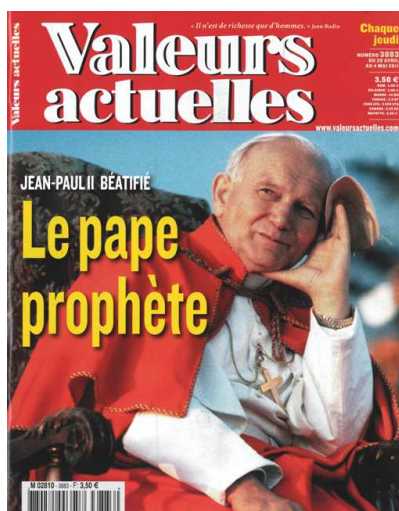


UltimInfo présent dans l'hebdomadaire

Valeurs actuelles numéro 3883 du 28 avril 2011

en page 44, dossier spécial Retraite - Assurance vie



SPECIAL RETRAITE-ASSURANCE VIE

Contrats : des milliards oubliés

Déshérence Des milliers de bénéficiaires de contrats d'assurance vie ne récupèrent jamais les capitaux qui leur sont dus.

L'affaire des fonds juifs en déshérence, qui a ébranlé la réputation de la finance suisse dans les années 1990, a mis en lumière la question des contrats d'assurance vie sans bénéficiaire identifié. Si les lois votées en France en 2003, 2005 et 2007 ont permis d'améliorer l'identification des bénéficiaires, les sommes en déshérence accumulées chez les assureurs restent à ce jour considérables.

Ces capitaux non versés ne sont pas perdus pour tout le monde. Ils restent dans les comptes des compagnies d'assurances pendant une durée de trente ans. Passé cette échéance, ils sont affectés au fonds de réserve des retraites depuis la loi de financement de la Sécurité sociale votée en 2007. Ils étaient auparavant redistribués à la communauté des assurés.

La loi votée en 2007 visait aussi à faciliter l'identification des bénéficiaires. L'assureur est désormais tenu d'aviser le bénéficiaire d'un contrat si ses coordonnées figurent au contrat, après le décès de l'assuré. Dernière disposition en date, votée à l'initiative du sénateur Maurey, les assureurs doivent vérifier chaque année dans le Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) que leurs assurés sont toujours vivants.

un agrément préfectoral pour mener à bien des investigations privées. Cinq grandes compagnies d'assurances, parmi lesquelles Axa, font appel aux services de la société Capitaux-Recherche-Déshérence (CRD), créée en 2006 à l'initiative de Coutot-Roehrig, spécialiste de la généalogie, et de Deminor, expert en défense des intérêts des actionnaires minoritaires. En moyenne, la société met trois mois pour retrouver la personne recherchée, et son taux de réussite est de 99 %.

Un fichier national pour les éventuels bénéficiaires

« Trouver un bénéficiaire qui a un lien de parenté au quatrième degré avec un assuré ou dont la dernière adresse est en Pologne, ne relève pas de la même difficulté que de localiser un enfant d'assuré déjà identifié », explique Fabrice Rémon, président de CRD. Il a retrouvé un jour vingt-cinq enfants naturels d'un assuré décédé. « Nous facturons nos recherches, en fonction de la difficulté des dossiers, entre 120 et 600 euros. C'est l'assureur qui prend en charge leur coût », poursuit-il.

D'autres estiment que ce sont aux éventuels bénéficiaires de se prendre en main, dédoublant les compagnies d'assurances de toute démarche active. Depuis la loi de 2007, les particuliers peuvent librement demander à l'Association pour la gestion des informations relatives aux risques en assurance (dispositifs Agira 1 et Agira 2), s'ils sont ou non bénéficiaires d'un contrat souscrit par une personne décédée.

Crée l'an dernier, la société UltimInfo, indépendante de tout assureur, propose aux assurés de gérer sur Internet leurs clauses bénéficiaires. Le souscripteur s'inscrit sur le site, où il crée un espace personnel et saisit les coordonnées de son ou ses bénéficiaires. Il peut modifier ses données à tout moment.

« Pour 59 euros par an, nous proposons un service de suivi auprès des assureurs et des bénéficiaires pour que ceux-ci soient immédiatement avertis après le décès de l'assuré », précise Frédéric Monot, président d'UltimInfo.

Malgré tous les efforts des sociétés de recherche, des compagnies d'assurances et des assurés, les bénéficiaires de 160 000 contrats d'assurance vie restent à ce jour introuvables. ...

M. DE G.-M.



Les généalogistes sont spécialisés dans la recherche des héritiers. De plus, les compagnies d'assurance font appel à eux.

Dans son rapport de 2007 sur la croissance économique, Jacques Attali chiffrait les montants en jeu entre 10 et 30 milliards d'euros et proposait d'affecter ces capitaux en déshérence aux PME. Un chiffre contesté par la Fédération française des sociétés d'assurances, qui les évalue à seulement 800 millions. La vérité se situe certainement entre ces deux chiffres : selon les organismes spécialisés dans la recherche de bénéficiaires, les sommes en déshérence représenteraient de 5 à 10 milliards...

Les ayants droit ne sont pas toujours faciles à identifier. Lorsque l'assuré désigne en tant que bénéficiaire "mes enfants" sans mentionner leur état civil, la compagnie peut s'avérer incapable de les retrouver, surtout s'il y a eu des différends familiaux, plusieurs mariages ou s'il existe des enfants naturels.

Pour accélérer le processus d'identification, les assureurs se tournent vers des sociétés de recherche qui ont reçu